

Conseil Municipal
OLORON SAINTE-MARIE

Séance du 29 mai 2017

Liste des présents

MAIRE :

M. Hervé LUCBEREILH

ADJOINTS :

M. Daniel LACRAMPE

M. Gérard ROSENTHAL

Mme Dominique FOIX

M. Pierre SERENA

M. Jean-Jacques DALL'ACQUA

Mme Denise MICHAUT

M. Clément SERVAT

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mme Henriette BONNET

Mme Maïté POTIN

M. Didier CASTERES

Mme Aracéli ETCHENIQUE

M. André LABARTHE

M. Michel ADAM,

Mme Leïla LE MOIGNIC

M. Jacques NAYA

M. André VIGNOT

Mme Carine NAVARRO

M. David CORBIN

Mme Marie-Lyse GASTON

M. Jean-Etienne GAILLAT

Mme Aurélie GIRAUDON

M. Jean-Pierre ARANJO

M. Patrick MAILLET

Mme Maylis DEL PIANTA

Mme Rosine CARDON

Mme Valérie SARTOLOU

Mme Patricia PROHASKA

Mme Ing-On TORCAL

M. Francis MARQUES

M. Bernard UTHURRY

M. Robert BAREILLE

Mme Anne BARBET

donne pouvoir à M. David CORBIN

donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA

donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH

donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL

donne pouvoir à M. Pierre SERENA

donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT

donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON

donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON

SOMMAIRE

Contenu

<i>1 - DEUXIEME APPEL A PROJETS POCTEFA – DEUXIEME PHASE – ESPACE JACQUAIRE 3.0</i>	<i>4</i>
<i>2 – AVENANT 2 – CONVENTION TEP-CV – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC</i>	<i>8</i>
<i>3 – SAISIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLES DU HAUT BEARN PAR LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE AFIN DE MODIFIER SON PLU POUR PERMETTRE LA REALISATION D'UNE CHAUFFERIE POUR LE CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'OLORON</i>	<i>11</i>
<i>4 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</i>	<i>16</i>

(La séance est ouverte par Monsieur Hervé LUCBEREILH, Maire d'Oloron Sainte-Marie à 18 h 30)

M. LE MAIRE : Je voudrais avoir un mot tout à fait sympathique pour remercier la plupart d'entre vous qui m'avez envoyé un petit mot sympa à la clinique puisque j'ai été absent pendant un mois et demi, majorité et opposition réunies, j'y ai été sensible et cela m'a fait vraiment plaisir ; chacun se reconnaîtra et je vous dis un grand merci.

Ensuite, nous avons donc à tenir aujourd'hui une séance exceptionnelle du Conseil Municipal qui est liée tout simplement à une raison de calendrier ; vous le verrez dans le rapport n°1. Il nous faut prendre une décision avant le 31 mai et nous n'avions pas beaucoup de solutions compte tenu de la demande tardive qui nous est parvenue que de nous réunir ce soir, d'où le peu de questions qui sont à l'ordre du jour.

On va procéder à la vérification du quorum puisque la séance est ouverte.

(Il est procédé à l'appel des présents par Daniel LACRAMPE)

M. LE MAIRE : Le quorum est atteint. D'abord une information, vous avez eu les enregistrements des séances des 24 mars et 10 avril qui vous ont été transmis. Je dois indiquer qu'il y aura une question d'actualité qui sera lue par Mme GIRAUDON à l'issue de la séance, question de M. BAREILLE concernant les médecins pour la maternité de l'hôpital d'Oloron. Nous devons nommer un ou une secrétaire de séance. M CASTERES sera notre secrétaire de séance. Nous avons fait l'appel des conseillers et vérifié les mandats donc nous pouvons commencer. L'ordre du jour porte sur la question numéro 1 qui est le deuxième appel à projets POCTEFA – deuxième phase – espace jacquaire 3.0.

C'est Madame ETCHENIQUE qui va nous rapporter ce dossier-là.

1 - DEUXIEME APPEL A PROJETS POCTEFA – DEUXIEME PHASE – ESPACE JACQUAIRE 3.0

Mme ETCHENIQUE : Par délibération en date du 20 décembre 2016, le Conseil Municipal d'Oloron Sainte-Marie a validé l'engagement de la Commune d'Oloron Sainte-Marie dans le projet Espace Jacquaire 3.0. Cet engagement portait sur la première phase du deuxième appel à projets Poctefa pour la période 2014-2020.

Pour rappel, le Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) est un programme européen de coopération transfrontalière créé afin de promouvoir le développement durable des territoires frontaliers des trois pays.

Le projet porté par les villes d'Estella, de Jaca et d'Oloron Sainte-Marie porte sur l'Axe 3 du programme : promouvoir la protection, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources locales. Il s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique du programme dit de valorisation du patrimoine naturel et culturel. Il ambitionne de créer un espace jacquaire, tant à l'aide d'outils numériques, avec la mise en place de la numérisation de documents, qu'au niveau d'interventions concrètes sur les territoires. En effet, il a été prévu l'aménagement d'espaces dédiés à la consultation de documents, à l'accueil de colloques, à l'orientation des pèlerins et à la présentation d'œuvres d'art. Par ailleurs, le projet vise à contribuer au développement d'une nouvelle offre culturelle.

Par un courrier en date du 19 avril 2017, la CTP (Communauté de Travail des Pyrénées) - autorité de gestion - a notifié l'acceptation du projet Espace jacquaire 3.0 dans le cadre de la première phase de l'appel à projets, à la Commune d'Estella, chef de file du projet.

En vue du dépôt d'un dossier de candidature conjoint avec les villes d'Estella et de Jaca pour la deuxième phase de l'appel à projets, la Commune d'Oloron Sainte-Marie doit notamment formaliser son partenariat en signant une convention de partenariat et confirmer son engagement financier dans une lettre.

La date limite de la décision de programmation par le Comité de Programmation est de six mois à compter de la date limite de dépôt des candidatures pour la seconde phase.

Le montant global du projet de coopération est de 1 346 700 € TTC. Le montant prévisionnel de l'action de la Commune d'Oloron Sainte-Marie s'élève à 419 700 € et se décompose comme suit :

Postes de dépense	Montant
Préparation du projet	6 000 €
Espace de conférence	100 000 €
Projet d'animation culturelle et artistique urbaine	150 000 €
Numérisation	7 700 €
Aide à la création d'objets touristiques	56 000 €
Création de revue/ guide scientifique	6 000 €
Organisation de colloque	30 000 €
Gestion administrative	44 000 €
Communication interne et externe	20 000 €
TOTAL	419 700 €

Le projet comprend à la fois des dépenses exprimées en Hors Taxes pour l'investissement et des dépenses de fonctionnement exprimées Toutes Taxes Comprises.

Le montant de subvention est estimé à **272 805 € (65%)**.

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2016,

Vu la notification de la CTP du 19 avril 2017 permettant aux communes d'Estella, de Jaca et d'Oloron Sainte-Marie de déposer un dossier de demande de subvention pour la deuxième phase de l'Appel à Projet du programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre,

Vu le texte officiel du deuxième appel à projets du programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre,

Considérant l'importance de renforcer les liens d'amitiés avec les villes espagnoles d'Estella et de Jaca par un travail coopératif autour du patrimoine jacquaire commun,

Considérant l'intérêt de valoriser la voie d'Arles en termes d'attractivité communale,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la participation de la commune au programme Interreg V-A Espagne – France - Andorre Espace pour le projet Espace jacquaire 3.0 sur la période 2018-2020,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour ce dossier,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ce dossier et, notamment, la convention de partenariat à conclure avec les villes d'Estella et de Jaca et la lettre d'engagement financier annexées à ce rapport,
- **SOLLICITER** des aides à hauteur de 65% des dépenses engagées, soit 272 805 € d'aides prévisionnelles,
- **DIRE** que la réalisation des opérations programmées se fera sous réserve de l'obtention de l'aide Interreg et après le 1^{er} janvier 2018,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter d'autres financements potentiels pour ce projet,
- **PRECISER** qu'en cas d'obtention de nouvelles subventions, l'autorité de gestion sera informée de l'évolution du plan de financement.

M. LE MAIRE : Bien, merci Mme Etchenique. Y a-t-il une intervention ?

M. MAILLET : Ma première question : Est-ce que sur les trois collectivités il y a eu un chef de file qui a été désigné ?

M. LE MAIRE : Estella, c'est dans le rapport. C'est marqué ...

M. MAILLET : ... Ma deuxième question, c'est bon vous avez répondu, concerne le financement dont on avait eu l'information lors de la délibération du 20 décembre et dont on a aujourd'hui enfin le détail. La question se pose sur deux lignes budgétaires, l'espace de conférence et le projet d'animation – l'une pour 100 000 € et l'autre pour 150 000 €. Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus au niveau de cet espace de conférence ?

Mme ETCHENIQUE : Parce que c'est un espace de conférences qui est prévu, ce serait ici, initialement, une salle modulable ; elle aurait d'autres destinations, ce ne serait pas uniquement pour les Chemins de Saint-Jacques.

M. MAILLET : Est-ce que vous ne croyez pas, dans le cadre d'une mutualisation des biens au sein du territoire, qu'on ne pourrait pas voir si un espace n'existe pas déjà à l'intérieur des bâtiments que ce soit de la commune ou de l'intercommunalité, puisque c'est quand même un dossier qui peut intéresser l'intercommunalité.

M. LE MAIRE : Il faut comprendre le mode de montage de ce dossier. La première délibération qu'on a faite en décembre était une délibération de principe dans laquelle on disait qu'on était solidaires de Jaca et d'Estella pour monter ensemble un dossier POCTEFA autour des Chemins de Saint-Jacques puisque c'était la thématique qui était proposée par la Commission de Travail des Pyrénées.

Le deuxième dossier vise à être plus précis. Honnêtement, les sommes qui sont là peuvent porter autant sur la modernisation de l'auditorium de la Villa Bourdeu par exemple, que sur l'équipement d'une salle moyenne d'une capacité moindre de celle de la CCPO ou pas, voire une amélioration tout simplement de celle de la CCPO. On sait qu'on a aujourd'hui la capacité de pouvoir émarger sur cette ligne-là, à hauteur de la somme qui est demandée, et c'est vrai que si le projet est retenu, à ce moment-là, on rentrera davantage dans le détail des organisations. Si on parle par exemple, vous en parliez tout à l'heure, du projet d'animation culturelle et artistique urbaine, il est assez difficile de vous dire quelle va être en détails la nature par exemple d'une exposition sur les Chemins de Saint-Jacques permanente, comme on fait à la cathédrale ou ailleurs dans un site emblématique. Donc c'est un dossier que l'on ouvre aujourd'hui avec des demandes de subventions, et ces demandes de subventions, s'il est retenu, et c'est pas fait du tout, car aujourd'hui nous avons franchi une première étape, mais il y a une deuxième étape presque plus dure que la première, si ce projet-là est retenu, à ce moment-là effectivement, on rentrera dans les détails et on verra tous ensemble qu'est-ce qu'on y met, quels sont les objets touristiques, de quel type etc... Moi je vais quand même insister sur le caractère assez exceptionnel de ce dossier puisque, en fait sur une somme pour Oloron de 419 700 euros on se retrouve avec 65 % de POCTEFA c'est-à-dire avec 272 805 euros, que le Département – peut-être Mme Gaston peut en témoigner – accorde assez régulièrement des subventions à hauteur de 10 % pour des projets qui sont transfrontaliers, donc ça viendrait éventuellement s'ajouter, plus d'autres crédits qu'on pourrait demander et donc on arriverait à un dossier qui serait entre 75 et 80 %, 80 % qu'on ne peut pas dépasser pour des raisons de réglementation européenne bien connues. Donc finalement ce sont 420 000 euros d'investissement qui peuvent coûter 44 000 euros par an pendant 3 ans. C'est plutôt une bonne affaire mais encore une fois c'est un dossier de principe, la ville de JACA n'a pas non plus donné tous les détails, n'a pas fourni les devis des travaux qu'ils devaient faire. ESTELLA, s'ils n'ont pas changé d'avis, doit réhabiliter leur ancienne gare routière et n'a pas non plus donné tous ces détails-là.

Les lignes sont des lignes globales, et on sait qu'avec ces lignes on peut répondre aux besoins qui sont les nôtres. Encore faut-il qu'on soit retenu... Voilà. Donc on en reparlera. Mais vous avez raison, les intitulés méritent le moment venu d'être précisés.

M. MAILLET : La question se pose de la même façon pour le projet d'animation culturelle et artistique urbaine. Quels axes allez-vous lui donner ?

M. LE MAIRE : C'est pareil, c'est ce qu'on vient de dire. Eh bien il y a le musée de sculptures en plein air ; c'est-à-dire l'installation entre autres des sculptures de M. TRAMULLAS, mais d'autres, sur l'espace public de la ville d'Oloron Ste-Marie, et l'espace d'animation culturelle, je pense que c'est l'exposition autour des Chemins de Saint-Jacques puisque nous avons la chance d'être une ville qui est au carrefour des Chemins de Saint-Jacques.

Mme ETCHENIQUE : Des projections sur la cathédrale sont également prévues, ainsi que beaucoup d'animations.

M. LE MAIRE : Là encore, c'est pareil, ce sont des lignes globales, qu'on doit définir à ESTELLA, à JACA comme à OLORON, et qui demandent ensuite à être précisées, d'autant plus qu'il n'y a pas eu de consultations d'entreprises et qu'on ne connaît pas le prix des travaux.

M. GAILLAT : On a une idée actuellement du nombre de pèlerins qui passent à Oloron par la voie d'Arles ?

M. LE MAIRE : L'une des réponses c'est quand même l'Auberge, mais ce n'est pas suffisant parce que tout le monde n'y passe pas. Mais l'auberge du Bastet c'est plus de 2000 personnes par an de plus de 60 nationalités différentes. Moi c'est le nombre de nationalités qui m'a surpris à vrai dire plus que le nombre de pèlerins. Ils tiennent à votre disposition, vous pouvez y aller, un cahier à l'entrée (sur la banque d'accueil) avec tous ces éléments chiffrés. Il y a des pays qui sont très étonnants comme la Corée.

M. GAILLAT : Du Nord ou du Sud ?

M. LE MAIRE : Plutôt du Sud. Ceux du Nord n'ont pas beaucoup de sous, M. GAILLAT, si vous avez des relations là-bas, surtout ne vous en privez pas. (rires)
Bien, je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc il est adopté à l'unanimité.

Le rapport sur deuxième appel à projets POCTEFA – deuxième phase – Espace Jacquaire 3.0 est adopté à l'unanimité.

2 – AVENANT 2 – CONVENTION TEP-CV – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. LABARTHE : Le 29 février 2016, le Conseil municipal d'Oloron Sainte-Marie a adopté une délibération portant sur la convention financière TEP-CV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Pour rappel, la convention a été signée le 12 mai 2016, et vient appuyer le financement de deux actions bénéficiant du Fonds de Financement de la Transition Energétique (FFTE) pour une aide de 500 000 € pour un projet dont le montant global s'élève à 970 000 € HT (soit environ 52 % de cofinancement) :

- la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux et l'espace public (**Action 1**)
- l'augmentation de la part d'énergie renouvelable par la mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les toits de bâtiments communaux (**Action 2**).

Avec pour objectif d'appuyer et de renforcer des actions relevant de la politique communale en matière de transport, le Conseil municipal d'Oloron Sainte-Marie adoptait, le 24 mars 2017, une délibération portant sur un premier avenant à la convention TEP-CV. Ce premier avenant représente une aide financière de 157 600 € sur un projet chiffré à 212 000 € HT (soit 74,4 % d'aide) en faveur :

- du plan de développement communal de la mobilité propre (**Action 3**).

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), sur demande de madame Ségolène ROYAL - Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer - a proposé à la Commune d'Oloron Sainte-Marie, qui dès 2016 a affiché son envie de mener un programme pluriannuel d'économies d'énergie (**Action 1**), de renforcer les moyens de la commune en matière d'amélioration énergétique de l'éclairage public.

C'est une enveloppe de 300 000 € qui serait allouée à la rénovation de l'éclairage public, une action qui consiste d'une part à déployer des éclairages publics en LED et, d'autre part, à mettre en place des détecteurs de présence et un dispositif de gestion centralisée.

Tableau récapitulatif du deuxième avenant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 1 « Rénovation de l'éclairage public »	375 000 €	<u>Subvention TEPCV (80%)</u>	300 000 €
		Autofinancement (20%)	75 000 €

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **APPROUVER** la répartition financière des fonds pour le deuxième avenant à la convention TEP-CV,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention TEP-CV annexée au présent rapport,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

Vous avez en annexe la convention à signer qui a d'ailleurs déjà été signée par l'ex-ministre de l'environnement.

M. LE MAIRE : Une petite remarque quand même, on s'engage à ne pas dépasser les 80% et pour cause puisqu'on les a déjà, donc effectivement on ne pourra pas aller au-delà. Le deuxième point c'est qu'on a quand même pris l'attache du nouveau ministre de l'environnement pour savoir si les engagements qui avaient été lancés un peu en dernière minute allaient être tenus, et il nous a été indiqué que oui. A priori nous sommes bien sur un dossier qui avance positivement.

Et un point aussi ce matin puisqu'on a regardé avec les services qu'elle avait été l'économie réalisée suite à la mise en place de la première tranche de travaux sur notre éclairage public et on arrive à une économie qui est de l'ordre de 42 000 euros par an. C'est bien ça M. PARIS ?

M. PARIS : Oui, c'est le total des deux actions d'éclairage.

M. LE MAIRE : Le total des deux actions d'éclairage c'est 42 000 euros d'économies déjà par an alors qu'on est très très loin d'avoir fait les 100 % du parc d'éclairage public. Donc voilà, c'est plutôt une bonne opération. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. GAILLAT : On sait que l'entreprise HOLIGHT s'est mise à fabriquer des LED depuis quelques années, je ne sais pas où ils en sont aujourd'hui. La question c'est de savoir si les LED que nous mettons sont fabriquées à OGEU ou est-ce que nous les achetons ailleurs ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas de réponse. M. LABARTHE peut-être... J'avoue que je n'en sais rien. Je ne crois pas qu'on vérifie à l'issue des consultations ou des appels d'offres qui ont été lancés, quelle était l'entreprise retenue, et surtout si on les a consultés parce qu'effectivement cela serait bien de les faire travailler.

M. GAILLAT : Si l'on arrive à faire à la fois de l'économie d'énergie et de l'économie circulaire, je ne doute pas que Nicolas HULOT va débarquer.

M. LE MAIRE : Il ne faudrait pas que l'économie circulaire nous conduise trop à tourner en rond et il faudrait arriver à un résultat à un moment donné.

M. LABARTHE : On prend acte de ta réaction et je m'en occupe dès demain. Je vais m'informer.

M. LE MAIRE : Bien. Essaye de voir quel est notre fournisseur et demande aux services de faire éventuellement déjà une première consultation pour voir d'abord s'ils ont le matériel dont on a besoin, s'ils peuvent fournir et s'ils sont dans des prix acceptables.

M. LABARTHE : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Bien. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité.

Le rapport sur l'Avenant 2 – convention TEP-CV – rénovation de l'éclairage public est adopté à l'unanimité.

M. LABARTHE : Puis-je prendre la parole encore une seconde ? Pour vous dire que la semaine du développement durable ouvre demain. Je vous invite tous à y participer. Il y a pas mal d'actions programmées notamment à partir de demain jusqu'à samedi. Le week-end, on ne pourra pas le faire car il y a d'autres manifestations, notamment le semi-marathon et autres ; si vous voulez y participer, je vous y invite, il y a de quoi travailler.

3 – SAISIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLES DU HAUT BEARN PAR LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE AFIN DE MODIFIER SON PLU POUR PERMETTRE LA REALISATION D'UNE CHAUFFERIE POUR LE CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'OLORON

M. ROSENTHAL : Un projet de chaufferie pour le Centre Hospitalier Général d'Oloron-Sainte-Marie est envisagé sur la parcelle AC 65. Cette parcelle est classée en zone UE "destinée aux ouvrages ou installations d'intérêt général et leurs annexes".

Or, le règlement de cette zone ne permet pas la réalisation de ce projet. En effet, il est prévu la réalisation d'une cheminée de 21.3 m. Toutefois, le règlement de la zone UE (article UE 10) précise que « la hauteur maximale des constructions mesurées en tous points de celle-ci par rapport à tous les points de niveau du sol naturel ne peut excéder 14 mètres ».

Afin de pouvoir permettre ce projet, il est plus particulièrement proposé d'ajouter des conditions d'acceptation de hauteurs différentes pour les installations et ouvrages techniques d'intérêt général et dont la hauteur est imposée par des considérations réglementaires. Ces propositions d'évolutions relèvent de la procédure de modification simplifiée du PLU.

Ainsi, la commune souhaite permettre ce projet d'intérêt général. C'est pourquoi, afin de pouvoir faire évoluer son PLU, la commune d'Oloron-Sainte-Marie saisit la Communauté de Communes qui est, depuis le 1^{er} janvier 2017, compétente pour les "Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale".

Votre assemblée est invitée à :

- **DECIDER** de demander à la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn de procéder à la modification simplifiée de son PLU.

M. LE MAIRE : Bien. Il est impossible de faire une cheminée plus basse. On a demandé aux architectes de regarder ça de plus près, mais ça n'était pas possible.

M. GAILLAT : Aucune question sur le fonds. Nous sommes d'accord sur la modification du PLU pour que cet équipement puisse se réaliser. A cette occasion, comme c'est la première fois que nous avons une question comme ça sur la table du Conseil Municipal, il serait intéressant que nous discussions entre nous pour mettre les choses au clair par rapport à cette compétence désormais attribuée à la Communauté de Communes. Il faut savoir comment les choses vont se dérouler dans l'avenir ; moi le premier je ne suis pas au clair bien que je me sois renseigné abondamment, etc... je n'arrive pas à être vraiment au clair sur cette question, mais peut-être que d'autres le sont. Ce que je pense que nous devons essayer d'éviter, c'est que d'une part le Conseil Municipal d'Oloron ne puisse absolument plus maîtriser quoi que ce soit dans sa politique d'urbanisme et dans les modifications éventuelles de son PLU. Première question : je dis ça pourquoi ? Parce que le Conseil Municipal d'Oloron et personne n'est fautif, je n'engage absolument pas de polémique, je mets sur la table des choses telles que je les ai comprises – n'a pas délibéré pour confier ces compétences, et les autres communes non plus d'ailleurs. C'est la loi qui a fait que la Communauté de Communes se retrouve compétente en matière d'urbanisme. Je rappelle simplement que c'est une disposition de la loi ALUR qui prévoyait que les Communautés de Communes soient désormais compétentes, d'ailleurs la date était fixée au 23 mars 2017, sauf à ce que 25 % des communes représentant 20 % de la population délibèrent 3 mois avant pour éventuellement contester ça. Cela n'a pas été le cas ici, mais j'observe quand même que les communes n'ont pas été non plus sollicitées pour éventuellement se prononcer, mais passons là-dessus, et la Communauté de Communes se retrouve compétente. Je dis « passons » ; j'observe qu'en France actuellement, sont en train de se constituer de ci de là des questions relatives à la constitutionnalité de cette opération. Et à deux endroits, du côté de Nantes et dans l'Est du Pays, où pour les mêmes raisons, les Communautés de Communes et les Communes sont obligées de mettre en place des QPC (questions prioritaires de constitutionnalité) tout simplement parce qu'il leur semble que les dispositions prises par la loi, et en l'absence de délibération expresse des communes, viennent porter atteinte au principe constitutionnel de la libre administration des collectivités. On verra ce qu'il adviendra. Mais pour en revenir à ce cas précis, la dernière loi - puisqu'il y a plein de lois qui sont venues apporter chacune une pierre à tel point qu'il est très compliqué de s'y retrouver - la dernière loi du 9 janvier 2017, égalité-citoyenneté, amène des dispositions au milieu de 180 articles, ce sont les fameuses lois de fin de mandat, et qui donnent aujourd'hui, si je résume, un délai de 5 ans aux Communautés de Communes pour deux raisons essentielles : permettre aux nouveaux Conseillers Communautaires de s'acculturer, de découvrir petit à petit comment faire et aux Conseillers Municipaux de basculer de leurs raisonnements strictement municipaux à des raisonnements intercommunaux et leur permettre le temps nécessaire pour mettre au point les documents d'urbanisme à l'échelle de leur territoire nouveau. Et ce que je retiens dans cette loi, j'ai été regarder l'interprétation de cabinets d'avocats spécialisés en urbanisme, c'est que, dans l'intervalle, les Communautés de Communes peuvent prendre, bien sûr en accord avec les communes membres, certaines dispositions (c'est écrit comme ça « certaines dispositions ») pour garantir justement aux communes qu'elles pourront peu ou prou, pendant 5 ans, maîtriser leur propre urbanisme à l'échelle communale, continuer à pouvoir agir sur leur propre PLU pour éviter la situation, on le voit bien ici ce soir, même si le sujet n'est pas extrêmement important. En tant que Conseillers Municipaux de la Ville d'Oloron, on vivrait assez mal dorénavant si on délibérait ce soir sur « nous sommes d'accord pour faire cette modification » et que demain quand Daniel LACRAMPE va le mettre sur la table du Conseil Communautaire, pour une raison x ou y

le Conseil Communautaire s'oppose ; là on se trouverait devant un dysfonctionnement total et même ce n'est pas du tout l'esprit des lois qui ont été votées assez récemment mais désormais en procédant comme ça ; ce n'est pas complètement impossible. Donc ce que je propose ce soir, en se basant principalement sur la loi égalité-citoyenneté, que la Communauté de Communes, je propose à Daniel qui peut regarder avec ses services, s'il est possible que, dans ce délai de 5 ans qui est nouveau et donné aux Communautés de Communes, il y ait des dispositions qui pourraient être prises. Moi j'en verrais une simple qui consisterait à dire que, pendant ce délai de 5 ans et pendant que nous élaborons ensemble le futur PLU, le futur SCOT, les Communes qui disposent du PLU aient la capacité de pouvoir le modifier avec leur Conseil Municipal sans que lors d'une enquête publique les citoyens de plusieurs communes puissent venir imposer d'autres décisions. Cette opposition, je ne suis pas du tout sûr qu'elle soit calée légalement. Elle me semble correspondre à l'esprit des lois qui sont en vigueur, elle me semble correspondre surtout à ce qu'une commune quelle qu'elle soit, en l'occurrence on parle d'Oloron, pourra quand même revendiquer pour éviter les désagréments dont je viens de parler.

M. LE MAIRE : Au risque de vous surprendre, je ne sais pas si je vais vous faire plaisir, je partage à 100 % tout ce que vous venez de dire. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'un certain nombre de courriers que j'ai échangés avec la Communauté de Communes parce que je faisais partie de ceux qui s'étonnaient que le Maire conserve la compétence de la signature des permis de construire alors même qu'il n'était pas à l'origine de leur instruction, ce qui posait un problème qui est quand même très discutable. Alors, comme vous l'avez dit, les textes que nous appliquons aujourd'hui, parce qu'on ne peut pas faire autrement, sont des textes de loi qui ont été votés, qui s'appliquent donc et qui doivent être pris en compte aussi au vu des réalités existantes. Effectivement, si plus de 25 % des communes représentant plus de 50 % des habitants, ou l'inverse je ne me souviens plus ...

M. GAILLAT : 25 et 20.

M. LE MAIRE : ... s'y opposaient, il était possible de conserver pendant une durée de trois ans, la compétence urbanisme qu'avait la commune d'origine. Nous avons consulté un cabinet de juristes -puisque vous l'avez fait vous aussi, vous avez dû avoir une réponse qui était sensiblement la même que la nôtre,- c'est le Cabinet RIVIERE à Bordeaux, qui nous a indiqué qu'il y avait quand même un problème un peu particulier dans cette affaire, c'est que le législateur avait prévu que le transfert des compétences se faisait au 1^{er} janvier mais que ce n'était qu'après le 1^{er} janvier que l'on pouvait réunir les 25 % de communes et 20 % d'habitants pour contester la chose. Et selon eux, qui avaient pourtant envisagé de déposer une dizaine ou une quinzaine de recours, en Gironde, en Dordogne, je ne sais plus trop où, ils avaient extrêmement peu de chances de gagner, car pour eux l'affaire avait été bien ficelée. Alors, c'est vrai que depuis, comme vous l'avez dit, il y a eu cette affaire de délai de 5 ans, qui est intervenue depuis lors, et là je connais moins bien le texte et je ne suis pas capable de dire si aujourd'hui elle nous ouvre ou pas une fenêtre. Mais je veux quand même rappeler que nous avons à l'époque un peu anticipé ce genre de problème, au 1^{er} janvier 2002, lorsque nous avons créé la communauté de communes et cela s'appelait le pacte communautaire. Le pacte communautaire, c'était un texte parfaitement légal qu'on pourrait aujourd'hui d'ailleurs actualiser, compléter, enfin comme on veut et qui disait tout simplement quelque chose, à savoir que la Communauté de Communes ne pouvait pas réaliser sur le territoire d'une commune donnée le moindre projet,

intercommunal ou non, sans avoir l'aval du conseil municipal de la commune d'origine. C'était une manière d'obliger à un travail permanent entre la commune et la Communauté de Communes qui faisait qu'a priori on arrivait à des solutions qui pouvaient être consensuelles, si j'ose dire.

Le second problème auquel nous nous heurtons aujourd'hui c'est que nous allons aller de demande de modification du PLU en demande de modification du PLU car la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Béarn ne va se lancer dans la réalisation d'un PLUI, qui lui est rendue obligatoire par le fait que Josbaig avait déjà commencé les travaux sur un PLUI, qu'en 2022 si j'ai bien compris. Et donc, d'ici là, nous fonctionnons sur d'anciens documents d'urbanisme qui commencent maintenant, il faut être clairs, à être très souvent complètement dépassés. Et vous verrez qu'au prochain Conseil Municipal de juillet on proposera un nouveau rapport d'urbanisme avec 5 ou 6 modifications du PLU destinées à favoriser la réalisation d'un certain nombre de projets sur notre ville. Prenez un exemple : si demain, en reconstruisant les tribunes du stade, il nous venait à l'esprit de faire, de manière adjacente, un petit bâtiment, je dis n'importe quoi, pour l'Ecole de cyclisme, eh bien, aujourd'hui, avec le PLU, que nous avons, le PPRI et compagnie, nous n'aurions pas le permis de construire. Donc, il y a un vrai travail à faire et j'invite, je suis d'accord avec vous, Monsieur GAILLAT, j'invite la Communauté de Communes à prévoir une réunion de travail pour présenter la situation telle qu'elle est et voir quelle est la méthode que l'on met en œuvre pour que les choses se passent en toute harmonie. J'ajoute, pour être très clair, Daniel est ici présent donc c'est facile, que pour les 5 ou 6 dossiers qui ont été soumis par la Mairie d'Oloron, il n'y a pas eu de difficultés, simplement une petite complexité de procédure mais cela c'est comme ça, c'est un système qui se met en place.

M. GAILLAT : Nous sommes bien d'accord que ce dont nous parlons ce soir dépasse complètement les femmes et les hommes que nous sommes. On parle d'une question de principe. Comme vous avez pompé sur mon intervention, je ne suis pas de ceux qui sont contre les PLUI, les PLU à l'échelle intercommunale, les documents à l'échelle intercommunale.

M. LE MAIRE : On y avait travaillé ensemble, Monsieur GAILLAT, rappelez-vous le SCOT.

M. GAILLAT : J'apprends ce soir, puisque vous venez de le dire, que la Communauté de Communes ne se mettra pas au PLUI 2022, je suis surpris d'apprendre cela, on verra. On verra pourquoi en Communauté de Communes. Ceci dit, la même loi, égalité-citoyenneté, permet désormais, d'ailleurs un peu à la surprise de tout le monde, aux communautés de communes principalement de faire des PLU infra-communautaires. Tout ça pour vous dire que nous ne sommes pas contre ça mais il me semble qu'il faut qu'on trouve des dispositions pragmatiques, tout simplement, pour que les communes puissent continuer à modifier leur PLU sans que des interférences négatives et des règles inopportunes viennent bloquer ces processus pour x raisons. Il n'en va pas de même pour un PPRI. C'est sûr que si demain un permis de construire bloque les tribunes du stade pour faire un bâtiment, le PPRI s'impose de fait au PLU et de toute façon le PLU que vous avez voté est voté.

M. LE MAIRE : Mais il comporte des dispositifs d'accompagnement.

M. GAILLAT : Peu importe. Il me semble que là, Daniel va nous le dire, peut-être que nous avons prévu des dispositions particulières.

M. LACRAMPE : Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce débat que l'on pourra bien sûr avoir à la Communauté de Communes mais, puisque la discussion est engagée, je voudrais faire quelques réponses, très, très précises, très concrètes et très factuelles. L'une qui nous a été donnée, et que vous avez évoquée l'un et l'autre dans vos interventions, qui nous a été donnée récemment par le Directeur de l'Association des Maires, Directeur de l'APGL. Je vous confirme que, depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence PLU est désormais détenue par la Communauté de Communes, ceci résultant de la fusion des communautés d'Aspe, Barétous, Josbaig et du Piémont Oloronais. En effet, l'article 136 de la loi ALUR visant à instituer une minorité de blocage des communes qui voudraient s'opposer à un tel transfert ne trouve à s'appliquer que dans le cas où la Communauté de Communes n'a pas encore la compétence. Or, dans votre cas, et pour faire simple, la communauté de Josbaig disposait de cette compétence et, dans le cadre de la fusion, elle a emporté les autres communautés. Il n'est donc plus possible en l'état actuel des textes, c'est ce que l'on a dit, de revenir sur cette compétence. Conséquence : toutes les procédures relatives à la gestion de votre PLU, modification, révision, relèvent depuis cette date de la Communauté de Communes et ceci à tous les stades : lancement, enquête publique, approbation, pour les procédures en cours. La communauté se substitue de plein droit à la commune, avec l'accord de cette dernière bien évidemment, ce qui est le cas dans la demande qui est formulée. Pour compléter également ce qui a été dit, depuis le 1^{er} janvier 2017, et dès lors qu'elle était donc détenue par la Communauté de Communes de Josbaig, la compétence PLU a été transférée de plein droit à la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn, ce qui a pour conséquence de soumettre les projets à l'approbation du Conseil communautaire, ce qui est le cas. Dans le cadre des ateliers de travail qui ont précédé la fusion, donc qui se sont déroulés tout au long de l'année 2016, le choix avait été fait de ne pas recourir à la procédure de révision et cette position a d'ailleurs été confirmée le 13 avril 2017 par la conférence intercommunale des Maires, instance rassemblant l'ensemble des Maires, notamment chargée d'arrêter les modalités de collaboration entre les communes de la Communauté de Communes sur les documents locaux d'urbanisme. Lors de ces mêmes ateliers, la Communauté de Communes a affiché sa volonté d'élaborer un PLUI et tandis que notre service urbanisme, ce qui est le cas aujourd'hui, travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de charte de gouvernance, le conseil communautaire du 13 avril 2017, donc le mois dernier, a validé (c'était le rapport 43) un travail partenarial avec l'AUDAP pour la définition d'un pré-projet territorial et des éléments de réponse pour permettre d'en définir le contenu le mieux adapté à notre territoire. Plusieurs hypothèses : un simple PLUI, PLUI associé à un Programme Local de l'Habitat, PLUI associé à un Règlement Local de Publicité, sans oublier le Schéma de Cohérence Territoriale qui doit être élaboré parallèlement. Et, ce que disait le Maire, mais avec une précision quand même importante. L'élaboration, tu as rappelé Jean-Etienne, et je peux te le confirmer qu'on était dans un domaine quand même très complexe, très évolutif, et qu'on est très attentifs justement à ces évolutions, mais aujourd'hui, en l'état actuel des informations que l'on détient, l'élaboration d'un PLUI par notre Communauté de Communes élargie, d'un coût estimatif - là aussi les chiffres sont à prendre avec « des pincettes » mais en tout cas ils méritent d'être affinés - coût estimatif d'environ 1 million d'euros qui se prévoit sur une

durée de 4 à 5 ans, c'est-à-dire à l'échéance 2022. Mais cela ne veut pas dire que l'on va attendre l'échéance 2022, on est en route puisque le 13 avril 2017 on a demandé à l'AUDAP de nous accompagner. Donc, durant cette période, les documents d'urbanisme locaux, et c'est important, seront toujours opposables, et pourront donc évoluer par modifications, modification simplifiée ou déclaration de projet, susceptibles d'être prises en charge techniquement et financièrement par la Communauté de Communes et, condition très importante, à condition de poursuivre un but d'intérêt général. Ça c'est un PLUI. Et une révision d'un PLU, si on doit comparer, c'est également prévu pour une durée, pour une ville comme la nôtre, d'environ 4 ans.

M. GAILLAT : Mais là, Daniel, il n'est pas question de PLUI, on parle de modification de PLU, on ne parle pas de révision.

M. LACRAMPE : Non, mais j'entends bien puisque cela a été...

M. LE MAIRE : Oui, mais il faut être clairs. Le PLU d'Oloron aujourd'hui il arrive un peu à bout de souffle. On le voit bien sur toutes les demandes que nous recevons en termes d'urbanisme, dans la plupart des cas, on voit bien qu'on a un système qui est un peu obsolète. Il faut se remettre au travail et se reposer la question d'une révision complète de ce PLU qui désormais sera fait par la Communauté de Communes, dans le cadre de la révision du PLU. En attendant, il faut bien qu'on avance, donc ce rapport, par exemple, vient à point pour illustrer la façon dont on peut fonctionner. Moi, j'ai quand même retenu qu'il y aura un travail sur la gouvernance donc c'est finalement le pacte intercommunal qu'on appelle autrement, mais cela sera quelque chose comme cela qui règlera la façon dont les choses se passent et en attendant, fort heureusement, je vois mal le Conseil Communautaire s'opposer à la construction de la cheminée de l'Hôpital. Sur cette discussion, et avec l'idée selon laquelle, si j'ai bien compris, il y aura des réunions de travail pour avancer sur la gouvernance en la matière je vous propose de voter le rapport.

M. GAILLAT : Il n'y aura pas de révision du PLU tant que le SCOT ne sera pas terminé car il faut que les deux soient compatibles.

M. LE MAIRE : On est bien d'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport sur la modification du PLU pour permettre la réalisation d'une chaufferie pour le Centre Hospitalier Général est adopté à l'unanimité.

4 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

M. SERENA :

Votre Assemblée est invitée à :

- **VOTER** les subventions exceptionnelles ci-après :

2 000 € à l'association « EQUYPAGES » pour la rénovation de voiliers dans le cadre du partenariat avec la Ville, notamment pour le Sport Culture Vacances.

4 000 € à l'association « FCO RUGBY » pour l'achat de matériel pour l'école de rugby.

2 400 € à l'association « TRAIT D'UNION » pour la poursuite et la finalisation de la mission archéologique (sondages).

Les crédits sont prévus au BP 2017.

M. GAILLAT : Une question à Pierre toute simple. Est-ce que je prends la carte d'abonnement au FCO pour la saison prochaine avec une place en tribune ou pas ?

M. LE MAIRE : Dans la petite tribune, oui.

M. SERENA : Comme je sais que tu es un grand seigneur, Jean-Etienne, je ne doute pas que tu feras un chèque pour le club.

M. GAILLAT : Tu sais que la plupart du temps en plus, je ne vais pas aux tribunes. Où en sommes-nous du rapport d'expert ?

M. LE MAIRE : En deux mots, nous avons reçu un pré-rapport d'expert qui nous dit globalement que les deux travées nord qui ont brûlé sont aujourd'hui irrécupérables, que la travée centrale est à moitié irrécupérable c'est-à-dire que tout ce qui relève de la métallerie, notamment tout ce qui tient la toiture, est aujourd'hui tellement dégradé que franchement c'est quasiment impossible de récupérer. Et quant aux deux autres, ils seraient récupérables mais à condition de faire des travaux très importants de raccord entre les vieilles charpentes métalliques que l'on a et les nouvelles à construire. Tout cela fait conclure à ce bureau d'études qu'il est préférable de détruire les tribunes et de reconstruire des tribunes neuves. Là-dessus, nous avons, nous, au vu de ce rapport...

M. GAILLAT : Qui était le bureau d'études ?

M. LE MAIRE : Le bureau d'études, c'est qui ?

M. PARIS (DGS) : C'est le premier rapport de solidité fait par SOCOTEC.

M. LE MAIRE : Nous avons un peu discuté la formulation d'un certain nombre de choses qui nous paraissent un petit peu imprécises et qui nécessitent des renseignements complémentaires et on devrait donc recevoir prochainement, d'ici cet été, le rapport définitif. A partir de ce rapport définitif, il va falloir l'envoyer aux assurances, les assurances vont nous faire des propositions d'indemnisation. Nous avons pris par ailleurs un Cabinet d'assurés qui est le Cabinet Luc Expert pour défendre les intérêts de la ville dans cette affaire-là. Il va donc y avoir discussion entre les assurances et le Cabinet d'assurés qui nous défend, et je pense et j'espère qu'à l'issue de l'été, nous pourrions effectivement avoir le montant exact des sommes qui pourront nous être allouées à titre d'indemnisation. Là-dessus, il va falloir ensuite travailler sur combien cela coûte de reconstruire, est-ce qu'on est capable d'avoir des subventions complémentaires du

Département, de l'Etat, ou de je ne sais pas qui –donc il va falloir les chercher- et donc envisager, parce qu'on partira forcément vers cela, la reconstruction de ces tribunes. En attendant, le Club est en difficulté, je pense que c'est ce que vous aviez dans la tête en discutant, parce qu'effectivement il est en train de se rendre compte qu'il va être difficile de conserver le nombre d'abonnés qu'il y a aujourd'hui en leur disant simplement d'aller dans la tribune populaire, qui est un peu aux quatre vents, pas très confortable, où on se mouille quand il pleut, etc, et le Club a peur de perdre une bonne partie de ses abonnés. Donc nous devons avoir une réunion prochainement avec Joël AMANS, le Président du Club, ainsi qu'avec son bureau, pour essayer de voir combien pourrait coûter la location de tribunes démontables, métalliques, couvertes bien sûr, et ensuite voir avec l'assurance si, dans le cadre de la perte du chiffre d'affaires, que le club rencontre, du fait de cette situation-là, on peut être indemnisés en tout ou partie. Voilà où on en est.

M. GAILLAT : C'est la première fois qu'on en parle donc nous avons quelle assurance ?

M. DALL'ACQUA : C'est la SMACL.

M. LE MAIRE : Cela fait longtemps.

M. GAILLAT : Oui, oui. Est-ce que notre assurance a fait sa propre expertise ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas. Est-ce que M. LARROUCAU a fait venir la SMACL ?

M. PARIS (DGS) : La SMACL a missionné un Cabinet d'Experts de PAU dont j'ai oublié le nom, leur expert habituel, qui est venu expertiser -un premier rendez-vous a eu lieu sur place- et qui a rencontré notre expert, expert missionné par la Ville, LUC EXPERT, pour arriver à des conclusions communes.

M. GAILLAT : C'est normal. C'est notre assurance, elle délègue un expert pour évaluer les dégâts.

M. LE MAIRE : Notre expert d'assurés nous a d'ailleurs dit qu'on avait souscrit à l'époque une assurance extrêmement prudente, et heureusement, parce que finalement on est quand même semble-t-il relativement bien couverts.

M. GAILLAT : Donc on n'a pas encore eu communication de l'expertise de l'assurance.

M. LE MAIRE : Non.

M. GAILLAT : Deuxième question : où en sommes-nous de la plainte que nous avons déposée ? Est-ce que le Procureur a décidé de poursuivre ?

M. SERENA : C'est un magicien.

M. LE MAIRE : On n'en sait rien. Le Procureur ne nous a rien dit, je ne sais pas s'il l'a dit à la Gendarmerie. Je devrais savoir dans les prochains jours si le rapport d'enquête lui a déjà été adressé parce que l'enquête n'est pas terminée. Tant que l'enquête n'est pas

terminée, le rapport d'enquête n'est pas envoyé au Procureur et le Procureur ne peut donc pas décider s'il poursuit ou s'il ne poursuit pas.

M. GAILLAT : Dernière question. Là je crois que vous pouvez répondre, nous avons un expert à notre table. Est-ce que l'assurance peut éventuellement décider d'avancer une certaine somme à la Ville alors que l'enquête n'est pas terminée et alors que le Procureur n'est pas allé au bout de la plainte ?

M. LE MAIRE : On n'en sait rien parce que nous, ce que l'on voulait savoir, dans un premier temps, c'est si la tribune était récupérable ou non, parce que pour l'assurance, comme pour nous, comme pour tout le monde, cela change tout. Et donc, la première chose à faire, c'est de se demander où on en est par rapport à l'existant ? L'existant c'est « relativement clair », on vérifiera si cela change d'ici là, si globalement « on détruit tout pour reconstruire ». Et là se posera une autre question, mais là il faudra qu'on y travaille nous, ce sera de se demander s'il faut reconstruire à l'identique, s'il faut profiter de la reconstruction de la tribune pour avoir une réflexion sur l'organisation du stade, je pense par exemple au passage des véhicules à l'intérieur, ou s'il ne faut pas en profiter aussi, pourquoi pas, pour loger d'autres clubs sportifs qui sont aujourd'hui en manque de locaux convenables. Voilà, toutes ces réflexions-là ne sont que des réflexions de départ qui méritent quand même un certain travail, c'est une question qui peut se poser.

M. GAILLAT : Pierre a dû penser à éventuellement, si on rase les tribunes pour les reconstruire, Pierre, qui connaît tous les stades de France et de Navarre, est-ce qu'on n'en profite pas, est-ce que cela ne vaut pas le coup de se poser la question de faire un vrai stade de sports collectifs ?

M. LE MAIRE : C'est ce que l'on vient de vous dire.

M. GAILLAT : Non, non, il sait ce que cela veut dire. Bon on en reparlera.

M. LE MAIRE : C'est pour la piste d'athlétisme ? Evidemment qu'à partir du moment où on va se lancer dans un projet qui va coûter plusieurs millions d'euros, on n'est quand même pas assez « cons » pour ne pas se poser la question de savoir si on n'en profite pas pour avoir une réflexion d'ensemble sur le site, avec plein de petits problèmes qui sont à régler.

M. SERENA : Et pourquoi pas fermer le stade aussi, Jean-Etienne ?

M. LE MAIRE : Voilà ! Des problèmes de circulation.

M. SERENA : Comme tu l'as dit, je connais tous les stades de France et de Navarre. Il n'y a qu'à Oloron où quand même entre midi et 2 on peut venir profiter des installations.

M. GAILLAT : Je module ...

M. LE MAIRE : Je peux vous dire que ce matin encore on a trouvé des gens qui viennent promener des chiens qui devraient être avec des muselières car ce sont des chiens dangereux et qui circulaient en toute liberté dans ce stade à un moment où il y a quand

même des enfants qui font du sport. On a quelques problèmes qui sont à régler dans tout un tas de domaines : on peut réfléchir sur la piste d'athlétisme, on peut réfléchir sur l'importance ou pas de la tribune à reconstruire, on peut se demander si l'Amicale Laïque est bien placée au fond, s'il ne faudrait pas qu'elle soit plus près -on peut se demander plein de choses- ou ailleurs. Donc, notre idée à nous, c'est, une fois qu'on saura que la reconstruction in situ est impossible, on ouvre une réflexion beaucoup plus grande sur la plaine des sports de Saint-Pée.

M. GAILLAT : Dernière observation que je veux faire. Par contre ce que je crains, de votre discussion du début sur le stade, c'est que, vu le budget que tout le monde a en tête à peu près, et compte tenu de l'état des liquidités de la Ville que nous avons vues il y a quelques mois, quand nous avons voté le budget, et si jamais cela se passait mal dans les situations de financements supplémentaires, si on part dans cette démarche-là, dans 5 ou 6 ans on n'aura toujours rien fait...

M. LE MAIRE : Mais, Monsieur GAILLAT, vous me disiez la même chose entre 2001 et 2008. On a construit trois crèches, le siège de la Communauté de Communes, la Médiathèque, des passerelles, le parvis, la Place de la Cathédrale, la Place Saint-Pierre...

M. GAILLAT : Vous étiez arrivés à 25 ans d'endettement à la Communauté de Communes.

M. LE MAIRE : Non, c'est bon, tout ça pour dire que, croyez-moi, cette discussion-là nous ne l'aurons que le jour où nous aurons des chiffres et un projet. Aujourd'hui, je vous dis simplement que nous sommes dans la phase de réflexion sur un projet ; ce projet, le moment venu, sera chiffré et il sera fait en tout ou en partie ou en tranches. Je vous invite à contacter le fils de l'un de vos amis, M. GALLICE par exemple, qui travaille beaucoup auprès du Conseil Régional sur les réalisations d'installations sportives et qui vous montrera qu'on peut faire beaucoup de choses aujourd'hui avec certains dispositifs mais on les verra le moment venu. Je mets le rapport aux voix.

Le rapport sur les subventions exceptionnelles est adopté à l'unanimité.

Madame GIRAUDON, vous voulez que je lise la lettre de M. BAREILLE ? Vous l'avez ?

Mme GIRAUDON : Non, il s'agit d'une question d'actualité déposée par M. BAREILLE concernant l'aide au recrutement des médecins pour le maintien de la maternité d'Oloron Sainte-Marie. Je me permets de prendre la parole et dans son pouvoir et en tant que membre du collectif également. Juste, pour petit rappel, il avait déjà déposé un courrier le 21 mars 2017 où il vous relançait pour permettre une rencontre avec le Cabinet de recrutement spécialisé...

M. LE MAIRE : Pas que, il y avait aussi le Groupe COALIA à l'époque.

Mme GIRAUDON : Depuis, cette rencontre a eu lieu le 20 avril, je crois, avec le Cabinet. Ce courrier d'aujourd'hui est toujours en lien avec le premier courrier déposé puisqu'à l'issue de cette réunion, aucune décision n'avait été prise avec le Cabinet de recrutement. L'objet de la lettre, mis à part qu'il avait apparemment dit qu'il pouvait agir

en ce sens, était de rappeler qu'il restait 6 mois avant que le dernier médecin de la maternité ne parte, que donc le délai était extrêmement court. Qu'est-ce qu'il en était aujourd'hui de ce Cabinet ? Est-ce qu'on faisait appel à lui ou pas ? Et puis vous rappeler qu'il fallait agir très rapidement.

M. LE MAIRE : Merci, Mme GIRAUDON. Vous avez eu raison de nous rappeler les suites données au courrier du 21 mars 2017. Deux pistes avaient alors été suivies : une première, c'était l'époque où on travaillait sur le problème des migrants et nous avons alors contacté un organisme qui s'en occupe, qui s'appelle l'organisme COALIA pour essayer de voir si parmi les migrants justement on ne pouvait pas trouver des médecins qui pouvaient éventuellement donc exercer sur Oloron. Des médecins ont été trouvés mais nous nous sommes heurtés à la difficulté de pouvoir faire valider leurs diplômes qui pourtant sont excellents. Ce sont des gens qui ont des diplômes cubains et Cuba a bien des défauts mais est connue pour avoir un enseignement de la médecine assez performant. Ces médecins-là ne pouvaient donc pas avoir leur diplôme reconnu et validé en France, si bien que cette piste s'était éteinte et nous avons donc la seconde piste qui était celle du Cabinet qui avait été vu de M. Serge BRUCKMANN. Il y a donc eu une réunion le 20 avril et cette réunion a conclu, cela aurait pu peut-être se dire plus tôt, que comme nous sommes dans un groupement hospitalier de territoire, c'est-à-dire qu'aujourd'hui un certain nombre de problèmes médicaux, de suivi médical, comme des problèmes de démographie médicale ne s'étudient plus établissement par établissement mais dans le cadre du groupement, dans lequel nous avons par exemple l'hôpital local de Mauléon, celui de Tardets, l'Hôpital d'Oloron et l'Hôpital de Pau que dirige Monsieur VINET qui est l'hôpital un peu tête de liste. La conclusion de la réunion du 20 avril avait été que certes il fallait travailler, il fallait chercher des médecins mais qu'il fallait surtout rencontrer Monsieur VINET, Directeur du Centre Hospitalier de Pau. Cela a été fait et je vais vous lire les conclusions de ce qu'il dit et ensuite les initiatives que j'ai prises. D'abord, le Cabinet BRUCKMANN nous rappelle les conditions de son intervention. J'attire votre attention, en demandant à la presse peut-être de ne pas trop rentrer dans les détails financiers, sur le fait que c'est très cher ; c'est un Cabinet de chasseurs de têtes, ça n'est pas donné et le résultat n'est pas acquis. Il faut qu'on ait bien ça en tête parce que si dans quelques jours on vous présente en Conseil municipal une décision modificative pour pouvoir travailler avec ce Cabinet-là, il ne faudra pas nous dire après qu'on a dépensé de l'argent en vain. C'est un Cabinet de chasseurs de têtes, il trouve ou il ne trouve pas et en plus, même s'il trouve, cela n'aura pas forcément l'aval des commissions médicales d'établissement de Pau ou d'Oloron, il faut le savoir.

Mme GIRAUDON : On aura tout tenté.

M. LE MAIRE : On n'aura pas de regrets. Il nous propose un contrat de 4 journées de conseils par mois avec un engagement de 6 mois, ce qui fait donc 24 journées de travail. Une journée de travail d'un Cabinet spécialisé cela s'échelonne entre 3 000 et parfois 5, 6, 7, 8 000 euros. Donc il nous faut une réunion complémentaire avec eux pour en discuter. Ce volume de prestations permettra d'assurer la définition de la stratégie, la recherche de professionnels adaptés à cette stratégie et leur intégration sur le territoire et ils ont bien noté que notre priorité première, il y en a d'autres après, puisqu'en fait c'est une vingtaine de personnes du corps médical que nous recherchons, grosso modo dix dans le libéral et dix dans l'hospitalier, puisqu'il y a aussi des médecins de ville qui partent à la retraite

qu'il faut bien remplacer, et ce n'est pas facile, mais la priorité c'est le recrutement de cinq gynécologues et de cinq pédiatres, ce qui entre nous me paraît beaucoup, je pense que là-dedans on a aussi ce que cherche Pau en même temps. En fait, c'est pour le groupement hospitalier de territoire qu'il nous faut cinq gynécologues et cinq pédiatres.

Mme GIRAUDON : Disons que ce qui avait été dit c'est que aujourd'hui les médecins comme le Docteur BŒUF et le Docteur HANRIOT ...

M. LE MAIRE : ...qui travaillent 60 heures par semaine et de garde tous les dimanches, on n'en trouve plus. En tout cas, l'objectif qui a bien été donné c'est celui-là. Alors, je vais vous dire ce qu'il nous dit et qui est intéressant. « Nous proposons plutôt de promouvoir une offre axée sur l'implantation sur Oloron, offrant aux médecins la capacité d'exercer en Centre Hospitalier et en prénatal en libéral ». Un, ils disent que les médecins doivent être sur Oloron puisqu'on a quand même un Centre Hospitalier qui est important, plutôt que des gens de Pau qui viendraient de temps en temps et ils disent, pour que ce soit viable et attirant pour ces médecins-là, qu'ils doivent travailler en Centre Hospitalier mais qu'ils soient en même temps, l'après-midi ou le matin je ne sais pas, en tout cas à temps partiel en prénatal en libéral. Ensuite, ils nous disent qu'il faut leur proposer l'opportunité de valoriser leurs compétences au travers du plateau technique commun avec le Centre hospitalier de Pau. Oui, on risque de tomber sur des médecins qui sont parfois des médecins jeunes, qui ont une carrière à faire et la carrière se réalise en fonction de la qualité des centres hospitaliers dans lesquels on a été. Quand on est à l'Hospitalité de Paris par exemple ou quand on est au CHU de Bordeaux, évidemment que dans une carrière, c'est plus important que d'être à l'Hôpital d'Oloron. Ils disent que l'intérêt de la situation pour nous c'est que le groupement de territoire peut leur permettre de dire qu'ils travaillent aussi au Centre hospitalier de Pau. C'est un élément positif pour nous : il faut s'en servir. Et ensuite ils disent que dans tous les cas ils pensent que pour attirer durablement des talents il faut valoriser le territoire et ils nous indiquent que le piémont oloronais est attractif et qu'ils ne voient pas de difficultés à le promouvoir. Par ailleurs, on les a eus au téléphone. Monsieur VINET, sensible à ces arguments, souhaite que nous poursuivions cette approche avec les élus, donc nous, ainsi qu'avec la directrice de l'Hôpital d'Oloron. Je ne vous cache pas que les aspects financiers sont un frein auprès d'un certain nombre de nos interlocuteurs. On verra à l'issue de la prochaine réunion ce qu'il en est mais dans tous les cas sur la démarche il semblerait qu'elle recueille l'assentiment de tout le monde. Le point qui nous intéresse, c'est que la prochaine réunion, et cette réunion doit être décisionnelle, au moins sur le plan financier, parce qu'elle nous conduira à présenter un rapport en Conseil Municipal, je l'espère la prochaine fois, aura lieu le mercredi 7 juin à 16 heures ici en Mairie. Seront présents les directeurs des établissements hospitaliers et les élus (communes, communautés de communes, susceptibles d'intervenir financièrement dans cette affaire), l'hôpital, puisque c'est un budget public, et puis les organismes de proximité (communautés de communes et communes). On a aussi un certain nombre de personnalités qualifiées, du style le Président du Conseil des Médecins du Pays d'Oloron, qu'on associe systématiquement. Je ne peux pas vous en dire plus. On est dans un problème national, on n'est pas les seuls. Il y a même eu une carte dans le monde, il y a deux ou trois mois, si vous l'avez vue, sur la carte des déserts médicaux, et on n'y était pas dedans, pourtant il y avait des territoires entiers qui y étaient. Je demeure convaincu, mais c'est un point de vue personnel, que c'est au législateur à régler le problème. Pour avoir un numerus clausus, même si on sait

qu'il faut dix ans pour que cela produise des effets, et il faut peut-être trouver des moyens financiers, sous forme d'exonérations fiscales, etc. Il faut que les médecins qui ont quand même été formés avec l'argent du contribuable, puisque je veux dire s'ils sont en faculté de médecine c'est quand même le contribuable qui paye l'ensemble de leur scolarité, puissent rendre quand même un minimum de leur carrière professionnelle dans des secteurs du territoire où on en aurait besoin. Mais là c'est politique.

Mme GIRAUDON : Mais là nous sommes dans une situation d'urgence.

M. LE MAIRE : Je le dis parce que je le pense mais cela n'est pas la solution à notre problème. Je propose que le 7 juin nous ayons cette réunion.

Mme GIRAUDON : M. VINET sera présent à cette réunion ?

M. LE MAIRE : M. VINET en tout cas sera invité puisqu'il a participé aux travaux. Je vais reprendre la liste que j'avais faite avant de m'éloigner un peu d'Oloron pour retrouver tous les partenaires invités. Après, si vous voulez que je vous dise ce que je pense, cela risque de se terminer avec peut-être la Communauté de Communes et sûrement la commune qui vont payer. Parce qu'on va nous expliquer qu'ils ne croient pas à ces cabinets là, mais au moins on va essayer, on ne va pas nous le reprocher.

M. GAILLAT : Pour une fois qu'on a ce débat au Conseil Municipal...

M. LE MAIRE : Entre nous, reconnaissez qu'on sort de nos compétences...

M. GAILLAT : Je parle en homme libre, ce n'est pas rien, et c'est mon point de vue personnel mais c'est le point de vue de quelqu'un qui dans les années précédentes et, à l'époque où l'hôpital allait moins bien a participé à je ne sais plus combien de réunions. J'ai désormais une position relativement simple : j'ai la faiblesse dans la vie en général d'écouter ceux qui savent de quoi ils parlent. Moi, sur ce sujet-là, il y a une condition qui me semble majeure, exclusive et absolument prioritaire c'est l'avis de la commission médicale de l'hôpital d'Oloron et l'avis de la commission médicale de l'hôpital de Pau. Si ce ne sont pas les commissions médicales, la communauté hospitalière de territoire et les directrices qui sollicitent les collectivités pour faire cette démarche, pour moi elle est caduque, nulle et non avenue.

Deuxième point : le sujet, l'équation de l'hôpital d'Oloron, tout le monde l'a connu depuis des années, personne ne veut regarder la réalité en face. Parce que effectivement, et je comprends, cela indispose un peu tout le monde, je comprends que c'est difficile mais il y a une réalité que nous devons regarder en face, au risque de mettre en jeu l'avenir même de l'hôpital d'Oloron si on reste arc-boutés sur l'évolution dont on sait les uns et les autres depuis longtemps, et avec un tas d'arguments donnés par les experts, les spécialistes, l'ARH, etc, que l'on ne peut pas donner dans cette loi.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vrai, Monsieur GAILLAT.

M. GAILLAT : Et dernier point. Aujourd'hui, il y a un arc-en-ciel sur la Mairie. La condition que vous venez d'exprimer sur le numerus clausus, je l'ai exprimée quand Madame FRIOT et Madame ARGACHA sont venues à la Communauté de Communes

expliquer. J'ai dit aussi que la solution pour moi n'était que législative. Aujourd'hui, on se retrouve en France avec une situation où le nombre de médecins par habitant est légèrement supérieur au nombre de médecins par habitant dans tous les pays d'Europe mais nous sommes sur un problème de répartition et de statuts donc effectivement c'est le législateur qui doit s'occuper de la question ou autrement on peut tout ...

M. LE MAIRE : ...on est complètement d'accord ; d'ailleurs, je vous ai dit tout à l'heure que le choix des médecins serait d'ailleurs soumis aux commissions médicales d'établissement ...

M. GAILLAT : Mais sur le sujet, en ce qui me concerne personnellement, votre chasseur de têtes, jamais, si les deux commissions médicales, la communauté hospitalière de territoire ne sont pas demandeurs, je m'y opposerai.

M. LE MAIRE : Je voudrais rappeler une chose. Je veux rappeler un rendez-vous que nous avons eu, dommage que Monsieur UTHURRY ne soit pas là parce qu'il aurait pu en témoigner, au Ministère de la Santé, avec Mme Marisol TOURAINE, pendant une heure ou une heure et demie, pour parler de l'avenir de la maternité d'Oloron Sainte-Marie. Je m'attendais à ce qu'on nous explique que quand on est à 30 kms d'une maternité telle que celle de Pau, et qu'on a un problème de démographie médicale qui fait qu'à un moment donné la sécurité du patient et du bébé peuvent être mises en cause, il était prudent de fermer. Ça n'a pas été du tout son discours. Son discours a été de dire « on n'interprète pas les choses en fonction de distances par rapport à un autre établissement mais en fonction de timing pour rejoindre cet équipement ». Et elle a cité elle-même les villages d'Urdois et de Cette-Eygun –elle avait des fiches qui avaient dû être bien faites quelques heures avant- en citant ces exemples-là et en disant que quand on était dans une situation telle que celle-là, et en plus avec la RN 134 telle que nous la connaissons dans la Vallée d'Aspe par exemple, il y avait un danger à amener des futures mamans accoucher à Pau et qu'il fallait donc dans ce sens-là maintenir la maternité d'Oloron. Et donc elle nous a dit qu'il fallait tout mettre en œuvre pour essayer de trouver des gynécologues. Que pourrions-nous dire demain à de futures mamans dans ces vallées ou ailleurs ; qu'on n'a rien fait parce que la CME (communauté médicale d'établissement) nous a dit qu'ils n'étaient pas d'accord parce que cela les gênait –encore faudrait-il un petit peu analyser les raisons de ces décisions parce le Dr Hanriot, par exemple, qui a priori doit savoir de quoi il parle, lui, croit qu'il y a tout à fait un avenir pour la maternité d'Oloron. Que dirions-nous si comme ça nous baissions les bras et, sans rien faire pour essayer de conserver un service public, nous le laissons partir. Vous seriez le premier à nous le reprocher.

M. LE MAIRE : Alors, vous les trouvez où les gynécologues ?

M. GAILLAT : Il ne s'agit pas de baisser les bras, il s'agit de prendre en compte l'intérêt des femmes.

M. LE MAIRE : Mais tout le monde.

M. GAILLAT : ...et de façon à ce qu'elles ne puissent jamais se retrouver en difficulté.

M. LE MAIRE : C'est pour ça qu'il faut 5 gynécologues et les 5 pédiatres.

M. GAILLAT : C'est impossible, ce n'est même pas la peine d'en parler.

M. LE MAIRE : Mais au moins, on aura essayé !

M. GAILLAT : Et pour en terminer sur ce sujet, c'est la précédente ARS, qui était avant Préfète des Hautes-Alpes et qui avait en tant que Préfète pu agir dans ce domaine-là dans un territoire de montagne.

M. LE MAIRE : Mais Monsieur LAFORCADE ne me dit pas ça.

M. GAILLAT : Et je me rappelle très bien de son intervention, ce qu'ils avaient réalisé dans les Hautes-Alpes et qui l'avait inspiré...

M. LE MAIRE : Monsieur GAILLAT, ne laissez pas croire, la presse est là...

M. GAILLAT : Laissez-moi finir !

M. LE MAIRE : ...que les élus ne veulent pas conserver la maternité d'Oloron.

M. LABARTHE : Je voudrais intervenir sur le sujet. Je voudrais prendre la parole quand même.

M. LE MAIRE : On ne va quand même pas s'engueuler les 5 dernières minutes !

M. LABARTHE : On ne va pas s'engueuler, je n'ai pas la même analyse que lui, je vais vous dire pourquoi.

M. LE MAIRE : Mais, bien sûr.

Mme GIRAUDON : Merci de prendre la parole pour les femmes.

M. GAILLAT : Une femme remarquable, je me rappelle très bien de son propos, c'était l'intérêt des femmes, c'est que, quoi qu'il arrive effectivement, pour les mêmes distances, une urgence, c'est-à-dire imprévue, puisse être traitée à proximité et le reste puisse être traité dans les meilleures conditions du monde dans l'intérêt des femmes. Traduit ici, on peut dépenser de l'argent, on n'arrivera jamais, dans 4 ans, dans 5 ans, à avoir ce qui correspond à la loi pour avoir une maternité ici, c'est-à-dire des gynécologues, des pédiatres et des réanimateurs en anesthésie.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas vu le programme de M. MACRON ? Vous n'avez pas dû voter pour lui.

M. GAILLAT : Je vous rappelle qu'aujourd'hui le Centre Hospitalier de Pau est à la recherche de 12 réanimateurs-anesthésistes, le CHU de Bordeaux de 32.

M. LE MAIRE : Eh bien, écoutez, les seules batailles perdues sont celles que l'on ne mène pas ; on va la mener.

M. GAILLAT : On peut gesticuler tant qu'on veut, on peut dépenser de l'argent, on n'arrivera pas à correspondre aux normes imposées par la loi.

M. LABARTHE : C'est une argumentation de défaitiste. Je veux dire un mot quand même parce que ce que l'on a oublié, c'est que l'on est au cœur vraiment de la réforme hospitalière. Si aujourd'hui, on a une communauté hospitalière de territoire, c'est la réforme qui l'a voulue. Aujourd'hui, tu t'appuies sur quoi ? Tu t'appuies sur la Communauté de Communes pour éventuellement faire venir des emplois à Oloron. Regarde un petit peu l'origine, regarde un peu l'esprit de la communauté hospitalière de territoire. On part là-dessus. Regarde bien la réforme. Que dit-elle ? La réforme, c'est un hôpital, chef-lieu de département, et à côté des satellites (Oloron, Mauléon...) avec un plateau technique par département. Cela veut dire que finalement, tout ce qui est chirurgie devrait partir à Pau. Tu penses bien que tout cela étant clair, y compris le Directeur de Pau sait très bien que c'est la réforme, et il est là d'ailleurs par l'ARS pour le programmer. Tu t'imagines bien qu'ils ne vont pas nous donner un coup de main. Si aujourd'hui, on a vraiment besoin d'aider ce territoire, il faut qu'il y ait vraiment une prise de conscience de la part des élus. Il n'y a qu'à ce niveau-là qu'on arrivera à se battre.

(brouhaha)

M. LABARTHE : Ne compte pas sur la communauté hospitalière de territoire pour nous venir en aide.

M. LACRAMPE : Je ne veux pas rouvrir le débat mais juste un mot pour compléter la réponse qui a été faite à Aurélie quand tu demandais tout à l'heure si le Directeur du Centre Hospitalier de Pau viendrait à la réunion du 7 juin. Le Maire a répondu qu'il serait invité, au même titre qu'il avait été invité, -Robert BAREILLE le sait puisqu'il était à cette réunion- au même titre qu'il avait été invité à la réunion du 20 avril ; il n'avait pas pu venir mais il avait envoyé un message en disant se tenir à la disposition du chasseur de têtes, le Cabinet BRUCKMANN, ce qu'il a fait, il l'a reçu, dans les 8 ou 10 jours qui ont suivi, pour faire le point avec lui.

Mme GIRAUDON : Merci.

M. LE MAIRE : Mme GIRAUDON, merci d'avoir soulevé ces débats.

Mme GIRAUDON : On en reparlera lors de vos prochaines contractions.

M. LE MAIRE : On va faire un peu de décontraction, maintenant, donc la séance est levée.

La séance est levée à 19 h 50.

Le Secrétaire,